



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1. **Débitrice: Marchés des Cimes Sàrl**, de siège social à,
1872 Troistorrents
2. **Remarques:** Dans la liquidation susmentionnée, sont déposés
à l'Office des Faillites dès le 05 août 2011:
 1. l'inventaire
 2. l'état de collocation
 3. la décision de l'administration de la faillite de ne pas intro-
duire action en justice contre les personnes qui ont coopéré à
la fondation, les associés-gérants et les contrôleurs, art. 827 et
ss CO.
 4. la décision de l'administration de la faillite de renoncer à
contester la liste des biens revendiqués.
 5. la décision de l'administration de la faillite de renoncer à
recouvrer la liste des créances litigieuses.Un délai de dix jours dès la présente publication est imparti
aux créanciers pour :
 1. porter plainte contre les opérations d'inventaire.Un délai de vingt jours dès la présente publication est imparti
aux créanciers pour :
 2. intenter action contre l'état de collocation, sinon il sera ac-
cepté (art. 250 LP);
 3. se prononcer sur la proposition de l'administration de la
masse en faillite d'admettre la revendication des biens.
 4. demander, sous peine de péremption, la cession des droits
de la masse dans le sens de l'article 260 LP concernant :
 - a) d'éventuelles actions en responsabilité contre les personnes
qui ont coopéré à la fondation, les associés-gérants et les con-
trôleurs, art. 827 CO;
 - b) les revendications des biens au cas où l'ensemble des créan-
ciers accepterait la proposition de l'administration de la fail-
lite.
 - c) les créances litigieuses au cas où l'ensemble des créanciers
accepterait la proposition de l'administration de la faillite.Tous les documents indiqués ci-dessus peuvent être consultés
à l'Office des Faillites de Monthey.

Office des Faillites de Monthey D. Gillabert, Préposé
1870 Monthey

00668997

